



DÉPARTEMENT DU NORD

Mairie de Noyelles-sur-Escout
59159 NOYELLES-SUR-ESCAUT
Tél: 09 86 70 25 74
Email: mairie.n-s-e@wanadoo.fr

Noyelles-Sur-Escout le 13 octobre 2021

N°2021 16

ARRETE MUNICIPAL

Nous, Maire de la Commune de Noyelles-Sur-Escout,

Vu le Code de la route, et notamment les articles R44, R225 et R225-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande présentée par EIFFAGE ROUTE NORD 2 rue Louise Michel 59161 ESCAUDOEUVRES

Considérant l'importance d'assurer la sécurité de la population et le bon déroulement de la circulation sur la commune de Noyelles-Sur-Escout,

ARRETONS

Article 1er : Vu les travaux de « Rénovation de trottoirs » le 14 octobre 2021 pour une durée de 4 semaines rue de Cantaing 59159 NOYELLES SUR ESCAUT

Article 2 : circulation alternée par alternat manuel et par feux tricolores, restriction sur chaussée courante – empiètement sur chaussée ponctuellement, interdiction de stationnement et de dépassement. Limitation de vitesse à 30km/h

Article 3 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise.

Article 4 : Les prescriptions du présent Arrêté feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur,

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Noyelles-Sur-Escout, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marcoing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Noyelles-Sur-Escout, le 13 octobre 2021
Le Maire,
P.LOYEZ

